

Loi du 25 Mai  
1795.

Série 2372

L'Ann. 2.<sup>me</sup> de la  
République.

Domaines-nationaux.  
Assignat  
de cinquante sols,  
payable au porteur.

Lausnay



LA LOI PEUT DE MORT  
LE CONTRAFACTEUR.

LA NATION RECOMPENSE  
LE DÉCOUVERTEUR.